

Philippe TISSERAND
Infirmier libéral
16B, rue Jean Jaurès
70300 LUXEUIL LES BAINS

Monsieur Didier BORNICHE
Président du Conseil National
de l'Ordre des infirmiers
63, rue Sainte-Anne
75002 PARIS

Paris, le 27 septembre 2011

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

La précipitation est mauvaise conseillère. C'est donc après avoir laissé passer une quinzaine de jours depuis la dernière session de notre Conseil national, le 13 septembre dernier, que je vous fais connaître, par la présente, ma démission du Conseil national de l'Ordre des infirmiers.

J'ai une haute opinion de ce que doit être notre Ordre et j'ai ardemment contribué à sa naissance législative auprès de Mme Maryvonne BRIOT, alors députée de mon département.

Ne voulant pas que mon geste soit catalogué par certains comme un "*coup de com.*", voire, pire, comme un acte de "*regret nostalgique de la Présidente d'antan*", je tiens à préciser l'ensemble des points qui me tiennent à cœur et qui le motivent.

Je le ferai en vous rappelant les termes d'une « *lettre ouverte à la présidente du CNOI* » dont vous étiez, Monsieur le Président, l'un des quatre signataires le 20 février dernier et que vous aviez cru bon, malgré notre règlement intérieur (article 2.1.3) de répandre dans les médias. Je rapprocherai ainsi ce que nous vivons actuellement de vos remontrances publiques de cette époque.

Vous déclariez d'abord, en caractères gras, dans cette lettre :

« La teneur du dernier communiqué de presse ne peut se prévaloir de l'avis du CNOI, ni de celui du bureau, ceux-ci n'ayant à aucun moment été concertés dans cette communication... »

Que penser de votre propre communication, quand on constate que :

- vous avez refusé, le 13 septembre, sous couvert de confidentialité, de nous détailler le plan de restructuration de l'Ordre, soumis pourtant à notre vote et donc à notre responsabilité collective. La majorité des élus ont voté ce plan lourd de conséquences pour l'avenir de nos conseils et de nos missions sans en connaître tout le contenu, alors que de l'aveu même de votre conseil, Me Guillou, nous apprenions en cours de séance que ce dossier secret fait 47 pages.

Je ne peux être de ceux-là, car je ne vote pas sans savoir. Je ne peux non plus laisser penser aux infirmiers, aux conseillers départementaux et régionaux qui m'ont élu au niveau national et à qui je suis redevable d'explications, que j'aurais cautionné l'ensemble des mesures arrêtées dans ces conditions.

- de nombreuses démissions de Présidents de CDOI et de CROI sont révélées au hasard de lettres ouvertes, alors que *nous, élus, nationaux, n'en avons connaissance ni en chiffres ni par aucune autre information de votre part* ;
- la diffusion des mises à jour hebdomadaires des inscriptions au tableau par département et par collège est arrêtée ;
- un communiqué a été mis en ligne sur le site de l'ONI à l'intention des infirmiers libéraux sans que nous en ayons jamais eu connaissance par vous, ne serait-ce qu'en simultané ;
- d'une manière générale, il n'y a quasiment plus aucune communication de la Présidence vers les élus nationaux. N'avez-vous donc rien à nous dire, ne serait-ce qu'une seule fois par semaine ? Vous qui proclamiez : « *Pourtant, les meilleurs relais auprès des élus de nos régions et départements restent les élus nationaux qui en sont issus.* »

Vous demandiez ensuite, dans votre lettre de février dernier :

« Comment (...) imaginer une relation constructive et faire reconnaître par l'Etat les compétences des infirmiers en utilisant l'agressivité et la provocation ? »

- Alors, comment qualifiez-vous la stratégie d'inscription et recouvrement des cotisations, énoncée dans un document que vous nous avez diffusé la veille de la session du 13 septembre et dont la presse s'est fait l'écho ? Particulièrement en ce qui concerne les actions coercitives que vous voulez engager auprès d'infirmiers libéraux. Cette catégorie de la profession est pourtant aujourd'hui celle qui cote le plus, à la fois en nombre et en montant. *Ne deviez-vous pas soumettre cette stratégie à notre débat et notre vote, selon le principe que vous invoquiez avec force dans votre lettre précitée ?*
- Pouvez-vous justifier que les infirmiers salariés seraient les seuls qu'il faudrait "convaincre" de s'inscrire et de cotiser, tandis que les libéraux seraient à *contraindre*, notamment en usant de menaces de déconventionnement ? Est-ce pour garder une "relation constructive" avec l'Etat, qui voudrait nous imposer cette discrimination illégale ?

A cet égard, je démarquerais volontiers comme suit cette autre phrase de votre courrier du 20 février :

« Espérer que c'est par la force et l'intimidation que le conseil trouvera sa place auprès des libéraux, ce n'est pas audacieux, mais suicidaire ».

Vous pensiez encore devoir écrire, dans ce même courrier :

« notre règlement intérieur, voté le 15 juin 2010 explique en sa page 8 une de nos valeurs essentielles : **« Émanant de l'ensemble des infirmières et infirmiers, l'Ordre est à leur écoute (...) »**

Auriez-vous, vous-même, perdu cette valeur en accédant à la présidence du CNOI ? Erreur en-deçà du changement de Présidence... vérité au-delà ?

Enfin, vous terminiez ainsi votre lettre (toujours en gras) :

« Pour conclure, et vous rejoindre sur un point, ce n'est pas l'ONI qui est en crise, s'il y a crise c'est bien celle de sa gouvernance »

- Comment qualifiez-vous la vôtre et celle de votre Bureau, dont nous ne savons même pas s'il se réunit ?
- Quelle confiance peut-on accorder aux documents intitulés "relevés de délibérations" remis le 13 septembre, c'est-à-dire des mois après lesdites délibérations, dépourvus de la signature de la Présidente/du Président alors en fonction, a fortiori en l'absence d'un secrétaire général en titre ?
- Enfin, et surtout, comment justifiez-vous de n'avoir pas répondu à ma demande du 12 septembre de prévoir à l'ordre du jour du CNOI une prise de position sur les projets de décrets relatifs au développement professionnel continu, ou l'extension aux aides-soignants des protocoles de coopération ?

Ces sujets sont majeurs, et vous aviez reçu les textes de la DGHOS suffisamment à l'avance. Pourtant, ni votre Bureau, ni vous-même n'avez eu l'idée de nous les transmettre pour nous en faire débattre ! Encore moins de préparer et de nous proposer un projet de résolution, comme la Présidente qui vous a précédé le faisait systématiquement sur tous les sujets professionnels d'actualité. En conséquence, malgré mes interventions en séance, le Conseil est resté muet sur ces enjeux, et l'ONI n'a apporté aucun avis au HCPP. De la même façon, l'Ordre National des Infirmiers n'a pas rendu d'avis à la HAS sur le projet ASALEE, unique expérimentation BERLAND portant sur la médecine de ville dont la pertinence reste par ailleurs très contestée par les libéraux eux-mêmes. Là-encore, nous n'avons jamais eu transmission des grilles d'évaluation et le sujet n'a jamais été évoqué.

C'est bien regrettable, pour un Ordre qui devrait conseiller les Pouvoirs publics sur les conditions de la qualité des soins que nous prodiguons, veiller à la compétence des infirmiers, se préoccuper de leur avenir et assurer leur promotion. C'est pour cela que, pour ma part, je m'étais présenté pour être élu au niveau national.

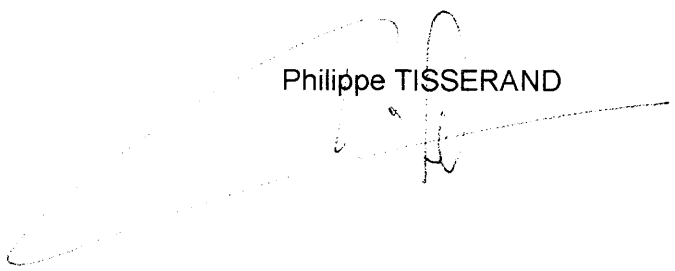
Une note préparée par vos soins pour la session du 13 septembre se concluait par ce paragraphe : *« L'Ordre met en œuvre désormais une communication active de valorisation de ses services en faveur de la profession infirmière (...). Elle s'accompagnera d'une stratégie de prise de position systématique de l'Ordre sur tous les sujets de santé nécessitant que la voix des infirmiers soit entendue. Cette politique vise à augmenter très fortement la visibilité de l'Ordre auprès des infirmiers. »*

Contrairement à ces bonnes paroles, nous voyons qu'il n'en est rien. Que ce soit à l'intérieur de l'Ordre ou en direction de l'extérieur, la gouvernance du CNOI semble être entrée dans un sommeil profond.

Pour tous ces motifs, et après réflexion, je ne peux rester dans une position où je ne pourrais que déplorer, sans résultats, les dysfonctionnements et les carences actuels multiples à la tête du CNOI. Je démissionne donc d'un Conseil qui, à mon sens, ne joue plus le rôle actif qui était auparavant le sien au service de notre profession et des patients.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations confraternelles attristées.

Philippe TISSERAND



Copie :
Mmes et MM. les membres du CNOI